



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6857

du 10/10/2018

**Formation « Comment, en tant qu'éducateur, prévenir et gérer les conflits entre élèves et les problématiques de violence ? » – année scolaire 2018-2019**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveau : Tous

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du
- Année scolaire 2018-2019

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mots-clés :**

Prévention - Harcèlement - violence

**Destinataires de la circulaire**

- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

**Pour information :**

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux centres PMS.

**Signataire**

Ministre / Administration : **Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education**

**Personne de contact**

Service ou Association : Institut de la Formation en Cours de Carrière

	Téléphone	Email
Isabelle D'Hondt	081/83.03.29	<a href="mailto:isabelle.dhondt@cfwb.be">isabelle.dhondt@cfwb.be</a>
Alexandra Schmidt	081/83.03.42	<a href="mailto:alexandra.schmidt@cfwb.be">alexandra.schmidt@cfwb.be</a>

Madame, Monsieur,

Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence fait du développement de la prévention et de la lutte contre la violence et le harcèlement une priorité.

En effet, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un élève sur trois serait impliqué dans une situation de harcèlement (auteur ou victime).

Dans ce cadre, il est indispensable d'assurer une préparation adéquate du personnel scolaire pour gérer la problématique de la violence.

Ainsi, l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) propose une formation intitulée « Comment, en tant qu'éducateur, prévenir et gérer les conflits entre élèves et les problématiques de violence ? » à destination des éducateurs en fonction depuis moins de 5 années.

Dans les pages qui suivent, je vous invite à prendre connaissance des modalités de cette formation.

Je vous remercie pour votre attention,

**La Ministre,**

**Marie-Martine SCH YNS**

## **Formation « Comment, en tant qu'éducateur, prévenir et gérer les conflits entre élèves et les problématiques de violence ? »**

**Code formation : 537101801**

### **Public-cible**

La formation s'adresse **aux éducateurs-trices de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé** (en ce compris les éducateurs-trices d'internat), **en fonction depuis moins de 5 ans.**

Remarque : Pour l'enseignement fondamental sont concernés les éducateurs travaillant dans les implantations bénéficiaires de l'encadrement différencié ou sous contrat APE.

### **Objectifs**

Les objectifs suivants seront travaillés :

1. Clarifier le rôle de l'éducateur en matière de prévention et de gestion des conflits et de la violence en milieu scolaire
2. A partir d'analyse de cas de situations conflictuelles vécues par des éducateurs en milieu scolaire :
  - a. apprendre à reconnaître des situations conflictuelles et/ou liées à des formes de violence
  - b. expérimenter et co-construire différentes approches/outils permettant de les prévenir et les gérer
3. Développer et travailler la posture professionnelle et le cadre d'intervention
4. Envisager comment travailler avec les autres membres de l'équipe éducative pour développer des stratégies/pistes pour prévenir les conflits et la violence en milieu scolaire
5. Identifier les ressources et services disponibles de la FWB

### **Présentation**

L'éducateur est un acteur important de la vie scolaire. Chargé d'accompagner et d'encadrer les élèves, il contribue à créer et à maintenir un environnement propice à leur épanouissement et joue un rôle essentiel dans la gestion des conflits et de la violence.

À partir d'un partage d'expériences et de situations concrètes, la formation propose d'appréhender et d'analyser les rôles et les postures professionnelles de l'éducateur face aux conflits et aux problématiques de violence en milieu scolaire. La question du harcèlement et du cyber- harcèlement sera également abordée.

L'accent sera mis sur la co-construction de stratégies pertinentes visant à prévenir, gérer et résoudre un conflit et/ou une situation de violence qu'elle soit physique ou

psychologique, en ce y compris dans l'enseignement spécialisé. L'occasion sera donnée aux participants d'expérimenter divers outils.

La formation veillera à travailler la complémentarité avec les autres membres de l'équipe éducative en vue de favoriser le travail en équipe, la concertation et une meilleure articulation des actions à mettre en place.

Un point sera également consacré au rôle des éducateurs, acteurs clés du bien-être et de la réussite des élèves, dans le plan de pilotage des établissements.

### **Matériel à apporter**

Les participants sont invités à venir en formation avec des exemples de situations conflictuelles déjà vécues sur le terrain.

**Durée de la formation** : 2 jours

**Taille de groupe** : 14 à 20 participants par session

### **Nombre de sessions**

Le nombre de sessions proposées pour l'année scolaire 2018-19 s'élève à **21**, soit un total de **420 places**.

### **Calendrier**

En annexe de la présente, vous trouverez le **calendrier** relatif à la programmation 2018-19 de la formation. Il reprend le code de la formation, les codes des sessions, les dates, le nombre de sessions et de places disponibles ainsi que les zones et lieux retenus.

### **Inscription**

Les inscriptions se font via le site de l'IFC : [www.ifc.cfwb.be](http://www.ifc.cfwb.be).

Pour rappel, toute inscription à une formation en cours de carrière d'un membre du personnel d'un établissement scolaire est soumise à l'accord préalable du chef d'établissement.